

62^e MARATHON INTERNATIONAL DE LA MEUSE A L'AVIRON
Organisé le samedi 19 octobre 2019

*Sous les patronages de la Ville de Liège
& de l'Administration de l'Éducation Physique et des Sports*

Règlement

1. L'épreuve est internationale. Elle est ouverte aux rameurs Seniors et Masters sur 5 tours et aux Juniors 15/16 et 17/18 sur 4 tours. Chaque tour est de 8 km 650.
2. L'épreuve est soumise aux dispositions des codes des courses internationales et belges.
3. L'inscription à l'épreuve entraîne automatiquement l'approbation du présent règlement et plus particulièrement la responsabilité des participants en ce qui concerne les dommages de toute nature occasionnés à eux-mêmes ou aux tiers, participant ou non à l'épreuve. Les concurrents sont notamment tenus de se conformer au règlement, de se munir individuellement de gilets de sauvetage et de s'assurer que leur état physique est conforme aux exigences de l'épreuve. En conséquence, la responsabilité du club organisateur ne pourra en aucun cas être mise en cause au-delà de ce que prévoit la loi.
4. Le Marathon débute à 11 heures pour se terminer à 17 heures pour tous les participants. Les arbitres pourront arrêter tout bateau entamant le dernier tour jugé hors du temps limite. Les bateaux prennent le départ, arrêtés devant la mire, au signal du starter. Ils descendent la Meuse sur sa rive droite, virent au pont Atlas pour remonter la Dérivation, virent autour du môle près du pont de Fragnée pour aboutir à la ligne de départ, soit une distance de 8 km 650 à parcourir 5 ou 4 fois.
A la descente sur la Meuse, pour raison de sécurité, les bateaux doivent tenir la berge tribord au plus près. Les contrevenants seront pénalisés de 1' la première fois puis disqualifiés en cas de récidive. Les bateaux sur le point d'être dépassés doivent céder suffisamment tôt le passage en s'écartant de la trajectoire du bateau qui les remonte.
5. Il est interdit aux barreurs de se substituer aux rameurs. Pour être classés, tous les concurrents doivent accomplir la totalité du parcours et terminer dans les délais. Un rameur ayant quitté le bateau alors que celui-ci poursuit l'épreuve ne peut reprendre sa place, sous peine de mise hors course de l'équipe.
6. Le tableau des HANDICAPS est détaillé dans le document joint. Seuls les bateaux repris au tableau pourront participer. Le handicap du bateau sera déterminé en fonction du type de bateau et non du nombre de rameurs avec ou sans barreur. Les organisateurs se réservent toutefois la possibilité d'assimiler un bateau non répertorié à un bateau figurant sur le tableau. Le club engageant un rameur hors catégorie d'âge sera responsable des actes et faits de courses de son rameur. Le RSNM décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident concernant un rameur hors catégorie d'âge.
7. Les catégories de bateaux **lourds** (canoë 1X +30kg, canoë 2X +45kg, canoë 3X +60kg, 1X +20kg, 2X + 37kg) ainsi que **tous** les barreurs devront se présenter au pesage dans le hangar à bateaux du RSNM **1 à 2 heures** avant leur départ.
Les bateaux non pesés seront automatiquement classés dans la catégorie léger, correspondante.
Les bateaux seront pesés vides de toute charge ou lest. Une tolérance maximale de 500g sera appliquée.
8. Sont considérés comme Masters les rameurs ayant atteint 27 ans au 1^{er} janvier 2019. Le handicap des bateaux Masters seront calculées en tenant compte proportionnellement de l'heure de départ dans la catégorie de chaque rameur composant l'équipage. Les équipes mixtes sont autorisées. L'heure de départ des équipes mixtes juniors (15-18), seniors (19-26) et masters (+27) sera calculée en tenant compte proportionnellement de l'heure de départ dans la catégorie de chaque rameur composant l'équipage.
9. Le signal de départ sera donné à l'heure prévue pour chaque catégorie, sans attendre les retardataires.
10. Chaque rameur de proue porte un dossard avec le numéro d'ordre de départ du bateau. Les dossards sont à retirer au club-house le jour de la course à partir de 9 heures, moyennant le versement d'une caution de 10€. Les droits d'inscription sont fixés à 10€ pour tous les participants, rameurs et barreurs, hommes et dames, Seniors et Masters, et 6€ pour les Juniors.
11. **Les inscriptions mentionnent les noms et prénom, date de naissance et numéro de licence** pour chaque rameur et barreur, la catégorie précise du bateau utilisé et le nom du club. Elles se font par lettre d'engagement distincte pour chaque équipe sont adressées **de préférence via le formulaire en ligne disponible sur le site du club www.rsnm-liege.com** ou à défaut par mail à **[Philippe Wenric](mailto:Philippe.Wenric@rsnm-liege.com)**, avant le **lundi 7 octobre 2019 à 18 heures**. Il est procédé au tirage au sort le **dimanche 13 octobre 2019 à 19 heures** au Parc de la Boverie, 1 à 4020 Liège. Les doubles inscriptions ne sont pas admises. Les forfaits réguliers doivent parvenir à **[Philippe Wenric](mailto:Philippe.Wenric@rsnm-liege.com)** ou à Franck Bouvet avant le **dimanche 13 octobre 18 heures**.

12. Toute modification ou inscription tardive doit être signalée au plus tard 48h avant le début de l'épreuve. Toute modification ou inscription tardive signalée dans les 48h précédent le début de l'épreuve entrainera le reclassement de l'entièreté du bateau en catégorie « Senior A »
13. Prix : 2 classements sont établis : un pour l'épreuve des 5 tours et pour l'épreuve des 4 tours. Une assiette en étain sera remise à chaque participant terminant l'épreuve et une coupe sera remise au premier bateau junior, au premier bateau Senior, au premier bateau Master dames et Masters hommes et au premier bateau de chaque catégories pour autant qu'il y ait au moins 3 bateaux de celle-ci au départ. Les prix ne sont pas cumulatifs.

APPROUVE FRBA/KE



Ferdinand Peeters
Secrétaire Général



SECRETARE

Philippe WENRIC

PRESIDENT

Franck BOUVET